

Test de connaissance du français pour la carte de résident en France (CRF)



Épreuves obligatoires

	Compréhension orale	15 mn
	Compréhension écrite	20 mn
	Expression écrite	30 mn
	Expression orale	10 mn



Cas de dispense du test

-  + de 65 ans
-  Renouvellement du titre de séjour
-  Diplôme français niveau 3 minimum (CAP, BEP, diplôme national du brevet, etc.)
-  DELF A2 minimum, certifications RNCP



Support de passation

	Sur papier*	15 jours	<i>(hors week-end et jours fériés)</i>
	Sur ordinateur (SO)*	10 jours	<i>(hors week-end et jours fériés)</i>

*Selon les centres d'examen :
<https://www.ciep.fr/tcf-carte-resident-france/coordonnees-centres-passation-tcf-carte-resident-france>



Résultats



Objectifs



Carte de résident longue durée

Mention requise sur attestation :
« Pour l'accès à la nationalité française, niveau global A2 : Atteint »

Utilisable pour

 Nationalité française
(Niveau B1 dans
4 compétences)



Formation niveau A1
Contrat d'intégration
républicaine (CIR)



Informations générales



Attestation valable **2 ans**



30 jours d'attente avant de s'inscrire
à une nouvelle session du TCF



Le TCF est adossé au Cadre européen
commun de référence pour les langues
(**CECRL**)

